

Atelier sur « la valorisation agricole et l'aménagement des zones de bas-fonds et petites plaines inondables en Afrique de l'Ouest

Ouagadougou du 12 au 13 juin 2019

RÔLES DES OP EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT/GESTIONS DES BAS-FONDS ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

PLAN DE LA COMMUNICATION

1. BREVE PRESENTATION DU ROPPA;

2. QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE;

3. RÔLES DES OP EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT/GESTIONS DES BAS-FONDS ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

- Dans la réalisation des aménagements
- Dans l'organisation des exploitants et le renforcement de leurs capacités
- Pour la mise en place de services complémentaires et le développement des filières
- Dans la gestion de la problématique des droits fonciers des exploitants et des communautés locales

4. RECOMMANDATIONS

- Le ROPPA: une initiative propre aux organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest créée en 2000 à Cotonou au Bénin
- Mission du ROPPA: de « favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne comme unité de base des systèmes Agricole et Alimentaire permettant la réalisation des objectifs et engagements des politiques de développement aux différents niveaux national, régional et international
- Objectifs du ROPPA:
 - (i) Promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ;
 - (ii) Informer et former les membres des Organisations Paysannes et des Associations de producteurs agricoles à partir des expériences pertinentes des membres du ROPPA et des autres acteurs du développement ;
 - (iii) Assurer la représentation de ses membres aux niveaux régional et international ;
 - (iv) Favoriser la concertation et la coopération entre le ROPPA et d'autres organismes similaires de la région et du monde.
- Membership et cadres organisationnels:
 - 13 PFN membres statutaires dans 13 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo)
 - Adhésion des organisations paysannes du Cap-Vert, et Nigeria adoptée par la 7ème Convention tenue en décembre 2018 avec la mise en place d'un processus d'accompagnement pour la mise en place de véritables PFN
 - 4 cadres régionaux dans des filières stratégiques pour la création de richesses, d'emploi et la SAN en Afrique de l'Ouest (Riz, élevage, céréales sèches, pêche)
 - 13 collèges nationaux et un collège régional des femmes
 - Des collèges nationaux des jeunes
- Principaux résultats :
 - *Structuration/renforcement des PFN*
 - *Mise en place de cadres régionaux de concertation et d'actions des OP dans les filières et collèges des jeunes et des femmes*
 - *De nombreuses propositions adoptées dans la formulation, la mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales (EF, 5ème bande du TEC, APE...)*
 - *Un outil de production de connaissances sur les EF: L'Observatoire des EF*
 - *Un cadre d'action pour l'apprentissage et la mutualisation entre les paysans: L'Université paysanne*

Éléments de Contexte

Secteur ASPH reste le levier stratégique du développement économique et social en AO malgré l'émergence d'autres secteurs (services, mines...)

Défis de la maîtrise de la dépendance alimentaire de la région et ses pays membres

L'irrigation est plus que jamais le facteur clé pour la réalisation des objectifs du secteur ASPH (SAN, richesses, emplois...)

Cependant moins de 10 % des terres irrigables sont valorisées à cette fin

Une nouvelle vision de l'irrigation qui se dessine à travers l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel qui engage directement 6 pays

Rôles des OP en matière d'aménagement/gestions des bas-fonds et des aménagements hydro-agricoles

Au regard des expériences des pays et des OP en Afrique de l'Ouest:

Dans la réalisation des aménagements

- Participation au choix des sites et des modèles d'aménagement,
- mobilisation des communautés et des OP au niveau local pour des apports d'agrégats et de la main d'oeuvre non qualifiée dans les chantiers d'aménagement;
- participation et orientation de l'organisation de la répartition des parcelles aménagées (participation à la définition des critères, participation au comité de gestion des partages...);

Dans l'organisation des exploitants et le renforcement de leurs capacités

- mise en place et animation du cadre/forme organisationnel des exploitants (Coopérative, GIE, Association...);
- mise en place des textes régissant l'organisation des exploitants et la gestion des aménagements;
- formation

Rôles des OP en matière d'aménagement/gestions des bas-fonds et des aménagements hydro-agricoles

Pour la mise en place de services complémentaires et le développement des filières

- facilitation de l'accès des exploitants à des services complémentaires: intrants, équipements;
- gestion des infrastructures légères liées aux aménagements;
- Gestion de l'eau;
- Information sur le marché
- Organisation de la commercialisation
- Plaidoyer au niveau local, national et régional pour influencer les politiques en faveur des exploitants familiaux

Dans la gestion de la problématique des droits fonciers des exploitants et des communautés locales

❖ *Dimension outils juridiques*

- Renforcement des capacités des représentants de la profession agricole sur la connaissance des textes
- Implication des professionnels agricoles dans la conception des outils juridiques
- Concertations pour prendre en compte les préoccupations des EF (cadres/espaces de concertation à créer)

❖ *Dimension gouvernance:*

- *veiller à une prise de décision équitable au niveau des instances de gestion des exploitations**
- *Renforcement des capacités des structures de la gouvernance du foncier irrigué et les doter de moyens nécessaires pour exercer leurs mandats (élaborer un plan de renforcement des capacités des exploitants)*

Rôles des OP en matière d'aménagement/gestions des bas-fonds et des aménagements hydro-agricoles

LES LIMITES ET DEFIS DES OP

- Incapacité à assurer la gestion et l'entretien des gros ouvrages;
- Capacités financières très souvent limitée
- Organisation/structuration des exploitants est insuffisante sur certains aménagements (gestion des aménagements, gestion associative, accès aux facteurs de production...)
- Des limites dans la collaboration avec les institutions de recherche pour une génération participative de technologies
- Transferts, gestion et adoption des technologies
- Pouvoir de marché (organisation de la commercialisation, partenariats commerciaux avec les autres acteurs, information sur les marchés..)
- Faible capitalisation et valorisation de leurs expériences par elles mêmes

RECOMMANDATIONS

- Rendre effectif l'immatriculation des périmètres irrigués par les Etat pour mieux sécuriser les droits dérivés des exploitations familiales sur ces dits périmètres irrigués ;
- Harmoniser les approches et les outils de sécurisation dans un même pays (les nouveaux périmètres MCA ont soulevé des frustrations et des revendications des exploitants sur les anciens périmètres, notamment par rapport au coût du bail emphytéotique qui est trop lourd pour les EF. Il y a deux poids deux mesures dans la zone)
- Réfléchir et mettre en place un système de régulation des transactions (locations, cession de baux etc) pour répondre aux besoins des EF
- S'inspirer les expériences positives de sécurisation foncière mise en œuvre dans les pays de l'espace régionale.

RECOMMANDATIONS

- Impliquer les producteurs dans la définition des projets car ce sont les premiers concernés. Ils doivent être à l'initiative des processus de sécurisation foncière, car le dialogue et la concertation au cours d'un projet pour son acceptation ne suffisent pas.
- Définir et identifier les enjeux et les priorités pour chaque catégorie d'exploitants pour permettre une bonne intervention publique
- Adapter le statut des agences nationales de gestion de l'irrigation pour leur permettre de « maîtriser » leur foncier, et systématiser l'immatriculation des périmètres.
- Mettre en place des cadres de dialogue multi acteurs sur les différents périmètres irrigués

RECOMMANDATIONS

Conditions de viabilité des EF (moyens et facteurs de production)

- Intégrer la diversification comme système de production de base des EF, et considérer systématiquement des combinaison irrigué/pluvial dans les attributions des projets.
- sécuriser la production pour garantir de bons revenus (sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté) – avec des seuils minimums de surface exploitée.
- Travailler aussi sur les facteurs de production et les modèles de gouvernance notamment l'organisation au niveau des OP pour pouvoir influencer positivement les politiques et programmes.

Merci de votre aimable attention

